

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012
A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A ECUVILLENS**

Présidence : M. Nicolas Corpataux
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 93 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Jeanine Lässer, Alexandra Riedo, Aline Perriard, Patrick Cudré-Mauroux, André Gumy et Benoît Chenaux, Conseiller communal.
Scrutateurs : M. Bernard Perritaz (56) et M. Bertrand Kilchoer (37)

M. Nicolas Corpataux : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette quatrième assemblée de la législature 2011/2016 dite assemblée du budget qui se déroule le 12 du 12 du 12 et avec en prime une température de - 12° ce matin, bref une journée ordinaire. A l'issue de nos assises, l'assemblée sera suivie par la traditionnelle verrée. En ouverture de cette assemblée, vous avez pu apprécier quelques images de la construction du pont de la Poya (je vous invite à en faire la visite guidée) et surtout pu constater que les membres du Conseil communal et de l'équipe technique communale ont le port du casque très seyant, voire altier. Ils ont également eu l'honneur de la une du bulletin communal.

Cette assemblée sera bien évidemment placée sous le signe des chiffres, mais de chiffres, cette année, légèrement teintés de couleur rouge clair. Je ne doute pas un instant que vous avez lu dans le détail les différents budgets qui vont vous être soumis ce soir pour approbation. Les personnes présentes, je ne vais pas toutes et tous vous nommer mais je vous remercie de participer à cette soirée dédiée aux affaires communales.

Mme Nicole Chavaillaz secrétaire communale tiendra, comme à son habitude, le procès-verbal de cette assemblée. A cet effet, elle utilisera les instruments d'enregistrement haut de gamme mis à disposition dans notre chère salle communale.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 30 novembre 2012;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 2/2012 distribuée en tout ménage le 30 novembre 2012 ; à ce sujet, il semble qu'un petit bug au niveau de la poste ait décalé de quelques jours la distribution dans certains quartiers ;
- ◆ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. **Aucun**
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : après prospection, une paire de double a accepté de compter vos précieuses voix. Il s'agit de M. Bernard Perritaz et M. Bertrand Kilchoer. Je leur demande de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel que mentionné dans la convocation de l'information communale est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 avril 2012
2. Modification des statuts de l'ACSMS
3. Budget de fonctionnement 2013
3.1 Rapport de la commission financière
4. Budget des investissements 2013 et votes des crédits y relatifs
 - 4.1 Sapeurs-pompiers – achat d'un véhicule respiratoire
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Eclairage public, secteurs Posieux et Ecuwillens – adaptation et remplacement des ampoules
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Station d'épuration, secteur Posieux – rénovations diverses
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Magasin Rte de Fribourg 77, secteur Posieux – crédit complémentaire pour sas d'entrée
Rapport de la commission financière
5. Informations communales
6. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ?

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : ce n'est pas sur le plan technique de l'ordre du jour que j'interviens mais cela concerne le jour de la semaine qui est fixé pour la 2^{ème} fois un mercredi soir. Je propose pour des questions d'équilibre, de faire une rotation en commençant le lundi pour laisser une chance à chacun de participer aux assemblées communales.

M. Nicolas Corpataux : on prend bonne note de cette proposition et ce vœu sera exaucé.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2012

M. Nicolas Corpataux : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. En conséquence, nous renonçons à le lire.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

M. Roger Galley, Ecuwillens : au point 2, comptes de fonctionnement 2011, remarques liminaires : la réserve de pertes sur débiteurs concernant les impôts est de Fr. 50'000.00 ou Fr. 500'000.00. Il y a soit un zéro de trop, soit la virgule n'est pas au bon endroit.

M. Nicolas Corpataux : c'est bien une réserve de Fr. 50'000.00.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire communale pour la joie non dissimulée que lui suscite toujours la rédaction de ce document (applaudissements).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modifications des statuts de l'ACSMS

M. Nicolas Corpataux : les explications officielles de l'ACSMS, autrement dit l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux, ont été entièrement mentionnées dans le bulletin d'information. Pour rappel, il s'agit de la modification des arts. 6 et 35 des statuts et de l'ajout d'un art. 46.

Art. 6 : suppression de l'alinéa C et ajout de 2 nouveaux alinéas soit : l'association entretient des liens privilégiés avec les autorités de district instituées par la législation spéciale à savoir :

a) la commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile ;

b) la commission de district des EMS prévue par la loi du 23 mars 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;

et modification de l'art. F.

Art. 35 : il y a le rajout des « établissements médico-sociaux et les frais de fonctionnement de la commission de district des EMS » - la nouvelle répartition des frais : « 75% selon le nombre d'habitants (population légale), 25% selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune » - ainsi qu'un nouvel art. 35bis : « l'association peut contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans et d'un montant maximal de Fr. 8'000'000.00 pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine. »

Art. 46 : nouveau : « les arts 6, 35, 35bis et 46 adoptés par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012 entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2013 ».

Ces modifications ont été approuvées par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012 et doivent maintenant être approuvées par les législatifs communaux d'ici au 31 décembre 2012. Pour information, en début de soirée aujourd'hui, l'assemblée des délégués de l'ACSMS a approuvé le budget 2013 et la demande d'investissement de Fr. 8'000'000.00 pour le rattrapage des frais financiers de la CODEMS.

J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

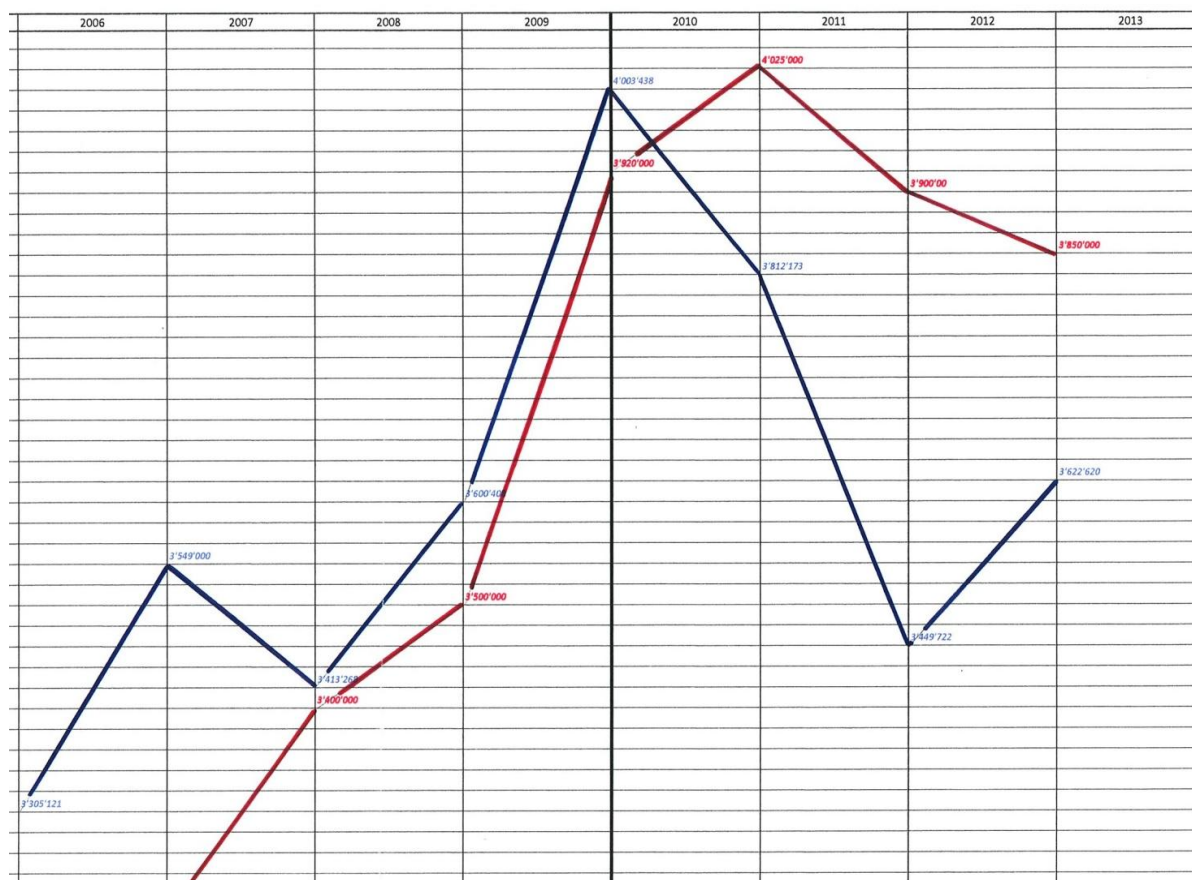
Vote : à main levée, les modifications des statuts de l'ACSMS sont acceptées à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2013 - approbation

M. Nicolas Corpataux : *remarques liminaires :* avant de passer en revue de façon détaillée le budget de fonctionnement 2013, le Conseil communal tient à vous communiquer et à vous commenter quelques statistiques financières. Rassurez-vous, il n'y en a pas beaucoup. Comme mentionné dans le mot du syndic, plusieurs facteurs ont influencé l'élaboration du budget qui a été fait avec une grande prudence.

Revenu sur les personnes physiques :

Ce graphique vous présente l'évolution des rentrées fiscales sur le revenu des personnes physiques depuis 2005. On constate que depuis 2009, date de la baisse des impôts, les rentrées sont régulièrement en-dessous du budget mais que la courbe semble remonter. Ceci démontre qu'il y a lieu d'avoir une certaine prudence dans l'estimation de ce poste budgétaire.



Une bonne information, également communiquée dans le mot du syndic, est que nous avons une très bonne santé financière pour les personnes morales de la commune et je tiens à remercier toute les entreprises.

Charges :

A titre d'exemple, j'ai pris le graphique qui vous présente l'évolution des charges de l'ACG, association des communes du Gibloux, depuis 2004. Il s'agit en l'occurrence uniquement de la part de la commune de Hauterive FR. Nous constatons également une augmentation régulière des charges.



La courbe rouge est celle d'un des plus gros poste de l'ACG soit le service social et l'on constate que les budgets ont été multipliés par 95% et la courbe bleue représente le solde des frais de l'ACG. On remarque que les coûts de l'ACG ont tendance à grimper plus vite que l'accroissement de la population

Les charges liées du canton ont également une influence de l'ordre de Fr. 70 à 80'000.00 sur les comptes communaux.

Venons-en maintenant au détail. Le budget de fonctionnement 2013 a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 2/2012, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2012. Nous n'allons donc pas les lire dans leur ensemble mais les parcourir, chapitre par chapitre, afin que vous puissiez poser vos questions et compléter ainsi votre information.

Administration : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : Mme Valérie Berchtold Clément

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Santé : Mme Anita Gummy

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anita Gummy

Pas de question.

Transports et communications : M. Jean-François Zanetti

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : j'ai une question pour le poste 620.318.01. Il y a un montant pour le mandat d'étude pour la réfection d'un pont. De quel pont s'agit-il exactement ? Est-ce prévu dans le plan de législature ? N'est-on pas sur une route cantonale ?

M. Jean-François Zanetti : il s'agit du pont de fer situé à Hauterive qui enjambe la Sarine près de la STEP. C'est une route communale et le pont est partagé avec la commune d'Arconciel. Il y a déjà eu une étude, cette année, sur la charge statique de ce pont. Ce pont qui a été rénové il y a une quarantaine d'année a besoin d'un ravalement. Cette étude sert à évaluer uniquement le coût pour l'instant. Il n'est pas au plan de législature.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : est-il juste de renforcer un pont sur lequel nous n'avons pas envie d'avoir plus de circulation et sachant qu'il y a une étude pour une route de liaison Marly-Matran ?

M. Nicolas Corpataux : le but n'est pas de renforcer le pont mais simplement remplacer certains éléments de la structure notamment au niveau du tablier. Concernant la route Marly-Matran, le dossier est en suspens. En aucun cas la volonté tant du Conseil de Hauterive FR que celle du Conseil d'Arconciel n'est d'augmenter la circulation à cet endroit qui est déjà de l'ordre de 2800 véhicules par jour d'après les derniers comptages.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Ordures ménagères, cimetière : M. Bertrand Jacquaz

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : au poste 740.314.00, on constate une augmentation de Fr. 6'000.00 de charges pour le cimetière concernant sauf erreur la création d'une fosse de déchets végétaux. Je souhaite quelques explications.

M. Bertrand Jacquaz : actuellement il y a une fosse à déchets côté cure. Les murs sont en très mauvais état, détérioration en partie due à l'usure. Ceci pose un problème lors du triage des déchets étant donné que l'on trouve des briques dans le gazon. La fosse est donc à refaire.

Aménagement du territoire : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'aurais besoin d'explications concernant le point 810.352.00, part à la Corporation forestière du Bas-Gibloux qui présente une augmentation de Fr. 3'232.00 aux comptes 2011 et Fr. 22'000.00 au budget 2013. Cette augmentation me fait soucier.

M. Bertrand Jacquaz : en 2010, la commune avait versé une participation de Fr. 17'000.00 et la corporation avait fait un léger bénéfice qui n'avait pas été ristourné à la commune. Ce bénéfice a été diminué sur les comptes 2011.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : encore une question concernant le point 810.352.01, gestion de la petite Sarine. En quoi cela consiste ?

M. Bertrand Jacquaz : c'est un entretien des berges de la Sarine, montant qui est budgétisé sur une période de 5 ans.

Finances et impôts : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Immeubles du patrimoine financier : M. Frédéric Berset

Pas de question.

M. Nicolas Corpataux : le budget de fonctionnement pour 2013 est donc le suivant : des charges totales pour un montant de Fr. 8'948'538.00, un revenu total de Fr. 8'756'163.00 avec un excédent de dépenses de Fr. 192'375.00.

Je donne la parole au président de la commission financière M. Martin Tinguely.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 30 octobre 2012 et a siégé le 20 novembre 2012 pour établir son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivantes :

Les commentaires remis avec le budget expliquent les modifications importantes du budget 2013 par rapport à celui de 2012. Le budget 2013 prévoit un excédent de charges de Fr. 192'375.00. La commission financière relève les points suivants :

- ▶ Depuis plusieurs années, un tassement net des rentrées fiscales peut être relevé. A l'opposé, les charges continuent d'augmenter. A titre d'exemple, on citera la forte progression des charges de l'ACG. Le montant à la charge de la commune est passé de Fr. 388'886.00 en 2008 à Fr. 721'291.00 en 2013. Compte tenu de cette évolution des recettes et des charges, la commission financière estime indispensable, dès que les comptes 2012 seront connus, d'engager une large réflexion afin de viser à l'équilibre des futurs comptes.
- ▶ L'évolution de quatre postes en particulier explique le déficit prévisionnel :

○ Tranche supplémentaire « pertes sur débiteurs »	Fr.	50'000.00
○ ACG : charges	Fr.	51'000.00
○ Santé et home de la Sarine	Fr.	45'100.00
○ Cycle scolaire obligatoire (primaire et CO)	Fr.	48'300.00

Compte tenu de la situation financière globalement saine de la commune (selon les critères cantonaux en la matière), la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement de l'année 2013.

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2013 se soldant par un excédent de charges de Fr. 192'375.00 est adopté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de passer au budget des investissements, je vous présente également un document qui se trouve dans le bulletin d'information, il s'agit de la planification de la dette en 2013. Nous avons dans le courant de l'année prochaine un prêt d'environ Fr. 4'200'000.00 qui est à renouveler. Nous comptons bien sur de bonnes négociations avec une des banques, suite à notre appel d'offres, pour obtenir un taux extrêmement favorable. A titre de comparaison, nous avons cette année obtenu un crédit pour l'investissement du collecteur de la Tioleyre, un taux bloqué à 1.50% pour Fr. 400'000.00. Nous présumons que les taux resteront encore favorables l'année prochaine et ce sera une charge d'intérêts en moins qui sera prévue dans le budget 2014. Je précise également que dès que les comptes 2012 seront connus, nous rencontrerons la commission financière pour une évaluation et anticiper le budget 2014. A première vue, les comptes 2012 s'annoncent relativement positifs.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2013 et vote des crédits y relatifs

M. Nicolas Corpataux : nous avons 4 investissements qui vous sont proposés ce soir, à savoir :

4.1 Sapeurs-pompiers – achat d'un véhicule respiratoire

M. Nicolas Corpataux : il s'agit du remplacement du véhicule actuel qui a plus de 30 ans et qui ne répond plus aux besoins en la matière. D'autre part, les pièces et les réparations sur ce véhicule deviennent très problématiques. Il est proposé l'achat d'un nouveau véhicule respiratoire pour les pompiers avec les améliorations suivantes :

- ◆ Possibilité de tracter tout le matériel nécessaire
- ◆ Marque Mercedes-Benz Sprinter, traction motrice 4x4 permettant des interventions dans diverses configurations et tout type de terrain
- ◆ Capacité des équipements respiratoires augmentée
- ◆ Véhicule de 3.5 to ne nécessitant plus de permis spéciaux et utilisable par tous les sapeurs.

Il y a lieu de préciser que la Préfecture de la Sarine via l'ECAB a confirmé que le corps des sapeurs-pompiers de Hauterive FR est indépendant ceci dans le cadre de l'organisation FRIFIRE et même en cas de fusion. L'ECAB a également confirmé un taux de 40% de subvention pour ce véhicule.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 125'000.00 – subvention ECAB Fr. 50'000.00 – montant financé par emprunt bancaire Fr. 75'000.00. Intérêts annuels Fr. 1'500.00 et amortissement annuel 15% soit Fr. 11'250.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 125'000.00 pour cet objet, financé par un emprunt bancaire.

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Bertrand Kilchoer, Ecuwillens : une question au niveau du permis. Le véhicule fait 3.5 to mais à vide ou chargé ?

M. Jean-François Zanetti : c'est la charge maximale avec l'équipement complet. Nous avons choisi ce véhicule afin que tous les sapeurs possédant un permis de voiture puissent conduire ce véhicule.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 125'000.00 pour l'achat d'un véhicule respiratoire pour les sapeurs-pompiers, moins une subvention de Fr. 50'000.00 soit un investissement net de Fr. 75'000.00, financé par emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

4.2 Eclairage public, secteurs Posieux et Ecuwillens – adaptation et remplacement des ampoules

M. Nicolas Corpataux : cet investissement prévu au plan de législature fait partie intégrante des mesures d'économie envisagées sur le territoire communal. Un audit a été effectué de manière précise par le Groupe E en deux phases. L'investissement proposé ce soir est le résultat du deuxième audit. Une participation financière est prévue pour les communes qui développent et assainissent leur éclairage public. La nouvelle loi sur l'énergie, qui devra encore être approuvée au printemps prochain, obligera les communes à assainir leur éclairage public d'ici 2018. Il s'agit en l'occurrence de remplacer les ampoules au mercure et de proposer des économies en matière d'énergie. On peut constater que les lampes au sodium haute pression et les lampes LED consomment le moins d'énergie.

Mesure A : elle consiste à une réduction de puissance durant la nuit par une installation de ballast électroniques et des durées d'allumage à pleine puissance durant 2'100 heures au lieu de 4'300 heures, d'où une économie par ce changement d'environ 10 à 15%.

Mesure B : c'est le remplacement des installations à vapeur de mercure par un nouveau système de luminaires avec optique performante et une efficacité élevée par des ampoules au sodium HP

ou LED qui ont une durée de vie de 18'000 à 40'000 heures avec une économie d'énergie de 30 à 40%.

Mesure C : celle-ci sera ponctuelle et sous forme de test dans un premier temps. Ce sont des mesures d'extinction durant la nuit qui consiste à couper l'éclairage public durant la nuit dans certains quartiers et qui permet d'économiser jusqu'à un tiers de l'énergie consommée.

Le montant de l'investissement demandé est de Fr. 210'000.00, moins une participation du Groupe E de Fr. 58'500.00. Le montant de l'investissement net est de Fr. 151'500.00 financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 210'000.00, participation du Groupe E Fr. 58'500.00, montant financé par emprunt bancaire Fr. 151'500.00. Intérêts annuels Fr. 3'030.00 et amortissement annuel 4%, soit Fr. 6'060.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 210'000.00 pour cet objet, financé par emprunt bancaire. Elle estime qu'il y aurait lieu d'envisager dans le cadre de ce projet, la mise en place d'extinction programmée durant les premières heures de la journée. Une économie substantielle supplémentaire peut être escomptée par une telle mesure.

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. J'ouvre maintenant la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : concernant l'extinction des lampes pendant certaines heures, est-ce que le carrefour de Châtillon-Bois de la Glâne est inclus dans ces mesures ?

M. Nicolas Corpataux : nous allons discuter avec le Groupe E pour déterminer les secteurs concernés par cette mesure et des tests seront alors effectués. J'imagine que certains axes et passages piétons devront être éclairés.

M. Pierre Ginalski, Posieux : que veut dire extinction programmée ? est-ce par un temporisateur ou en fonction de la luminosité naturelle ? est-ce qu'il a été envisagé de poser des détecteurs de mouvements ?

M. Nicolas Corpataux : je répondrai d'abord à la deuxième question, les détecteurs de mouvements en principe ne vont pas sur de l'éclairage public parce que les détecteurs sont très sensibles et le déclenchement se fait au passage de n'importe quel petit animal. Pour répondre à la première question, la programmation sera étudiée avec le Groupe E, pour l'instant elle n'est pas définie.

M. Germain Daucourt, Posieux : savez-vous quand vous allez entreprendre ces changements et de quelle manière c'est-à-dire la commune mandate ou le Groupe E chapeaute le tout ?

M. Nicolas Corpataux : nous avons attendu ce soir pour l'approbation de cet investissement et dès le début 2013, nous allons contacter le Groupe E pour coordonner les interventions qui seront exécutées assez rapidement.

M. Maurice Sexdoux, Ecuwillens : si je comprends bien, le montant de l'investissement englobe deux parties, celle du remplacement des ampoules et celle de l'installation de ballast pour diminuer la consommation. Est-ce qu'au niveau de la demande de l'investissement, on aurait la possibilité d'avoir le chiffre spécifique aux deux installations ? Pourquoi je pose cette question. Parce que selon vos dires, le ballast n'économiserait que 10 à 15% de l'énergie et si c'est le plus gros montant de l'investissement, est-ce que cela en vaut vraiment la peine ? Il est prouvé que les ballasts ne sont pas forcément un bon investissement étant donné la durée d'utilisation pour descendre la tension.

M. Jean-François Zanetti : ce que je sais aujourd'hui : les lampes de mercure seront remplacées par du sodium et qu'il y a 88 points lumineux concernés. Il y aura 131 points lumineux où l'on changera les ballasts et on aura une diminution de la puissance de 50% de 24h à 06 h. Notre investissement sera amorti en 8 ans.

La parole n'est plus demandée.

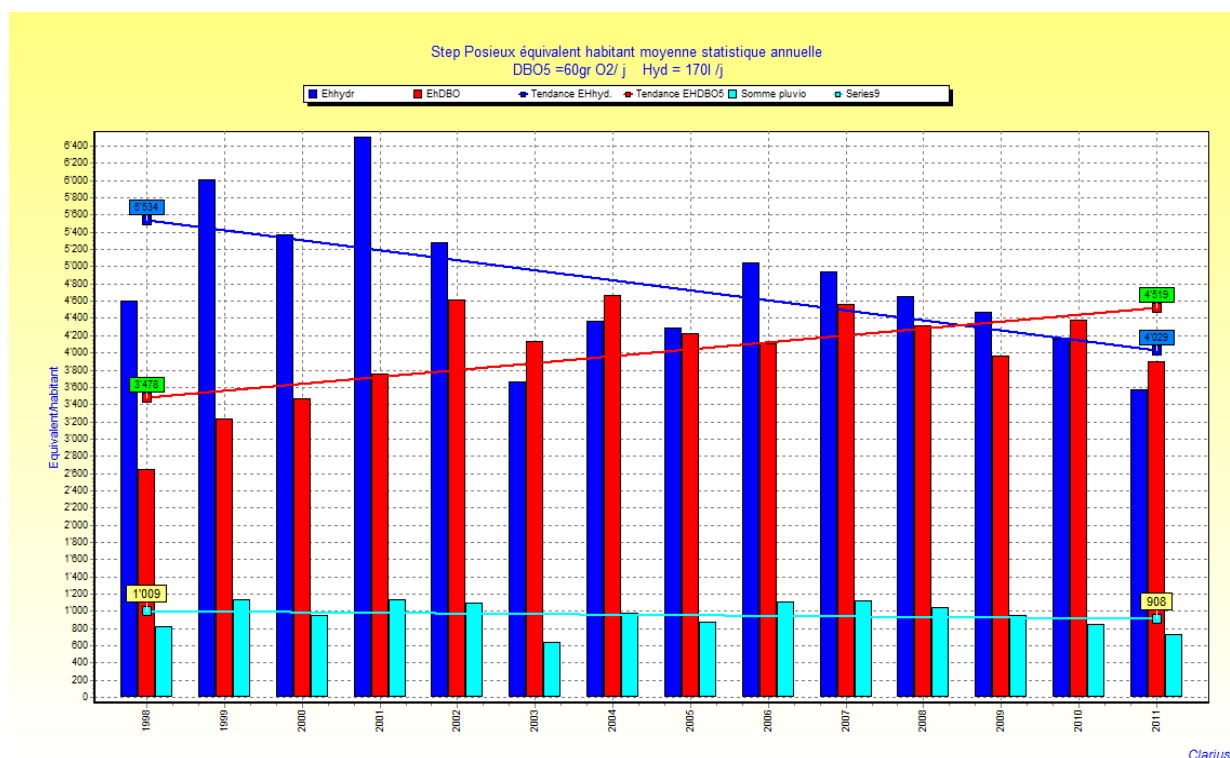
Au vote à main levée, l'investissement lié à l'adaptation et au remplacement des ampoules de l'éclairage public des secteurs de Posieux et d'Ecuvillens pour un montant de Fr. 210'000.00, moins une subvention de Fr. 58'500.00, soit un investissement net de Fr. 151'500.00 financé par emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

4.3 Station d'épuration, secteur Posieux – rénovations diverses

M. Nicolas Corpataux : s'agissant d'un sujet technique très complexe dont une explication succincte a été publiée dans le bulletin d'information, je passe sans plus tarder la parole à nos 2 spécialistes en la matière, M. Zamofing dans un premier temps et ensuite à notre éminent responsable de la STEP, M. Rolle.

M. Dominique Zamofing : il y a un peu plus d'une année, nous avons étudié deux variantes. Le raccordement à la STEP de Fribourg et l'agrandissement sur le site actuel. Le coût des variantes est de Fr. 3'100'000.00 pour un raccordement à Fribourg et Fr. 4'800'000.00 pour l'agrandissement de notre site actuel. En parallèle à ces deux études, le Service de l'environnement a lancé une étude du bassin versant de notre région : la STEP de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne et Hauterive FR. Cette étude est en cours. Nous avons donc pensé qu'il serait judicieux de temporiser notre investissement en attendant le résultat de cette étude régionale. En parallèle, nous avons notre STEP dans laquelle des machines arrivent en fin de vie. Notre exploitant a tiré la sonnette d'alarme notamment sur la turbine qui date de 1974. Si elle devait tomber en panne, nous risquerions de polluer la Sarine jusqu'à ce que l'on trouve les pièces à changer. On ne peut donc pas prendre ce risque. En conséquence, nous proposons un investissement d'environ Fr. 200'000.00 pour optimiser la STEP, essentiellement pour remplacer la turbine et le racleur à chaînes ainsi que quelques autres éléments nécessaires au bon fonctionnement de la STEP. Je passe la parole à M. Charles Rolle qui a établi le concept, qui a été approuvé par le Service de l'environnement et qui garantit entre 5 à 7 ans le fonctionnement de notre STEP.

M. Charles Rolle : suite aux différentes variantes qui ont été étudiées, nous avons proposé l'optimisation de la STEP de la manière suivante :



On voit deux lignes, la bleue est la charge hydraulique. Avec les années et les travaux effectués sur notre réseau, nous constatons une baisse de l'hydraulique. Par contre, la ligne rouge représente l'augmentation de la charge polluante. L'idée est d'utiliser nos bassins d'une manière

différente, c'est-à-dire diminuer d'un tiers le volume hydraulique pour la biologie. Actuellement, nous avons une turbine mécanique qui donne de l'oxygène dans le bassin. Ce système date de 1974, il a 350'000 heures de fonctionnement et il est vraiment en fin de vie. Ce système a bien fonctionné mais il ne peut pas fournir plus d'oxygène. L'idée est donc de supprimer cette turbine et de mettre à la place des surpresseurs qui poussent l'air comprimé dans les bassins. Le décanteur primaire existant qui traite de l'hydraulique sera diminué d'un tiers et le bassin d'aération augmenté d'un tiers, sera utilisé pour rajouter des soufflantes afin d'augmenter les volumes. Il en résultera que le volume de la biologie passera de 180 m³ à 220 m³ soit une augmentation d'environ 22% et qui équivaut à une augmentation de 4000 à 4800 équivalents qui nous permettra de passer le cap des 5 à 7 prochaines années. Dans l'investissement demandé, il y a le démontage de la turbine, la mise en place de membranes poreuses pour insuffler de l'air, une cloison pour raccourcir le bassin, le déplacement des chambres en béton. Je commente encore le détail du budget qui est estimé à Fr. 195'000.00.

M. Nicolas Corpataux : je tiens à remercier spécialement M. Charles Rolle qui s'est occupé de toute cette étude. Comme vous l'avez compris, cet investissement permet de voir venir, d'améliorer les rejets, d'augmenter légèrement la capacité de la STEP à 4'800 équivalents/habitants et surtout de recevoir ainsi un préavis favorable du Service de l'environnement dans le cadre de la révision du PAL.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 195'000.00 financé par emprunt bancaire. Intérêts annuels Fr. 3'900.00 et amortissement annuel 4% soit Fr. 7'800.00.

La commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 195'000.00 pour cet objet, financé par emprunt bancaire.

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

Mme Marie-Claude d'Etégnay, Ecuwillens: je souhaite connaître le volume de consommation d'électricité utilisé pour la STEP ?

M. Charles Rolle : la consommation annuelle actuelle est d'environ 140'000 KW/h. Avec le nouveau système, on n'en utilisera plus mais pour un meilleur rendement de l'épuration des eaux.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié aux rénovations diverses de la station d'épuration de Posieux, d'un montant de Fr. 195'000.00, financé par emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

4.4 Magasin Rte de Fribourg 77, Posieux – crédit complémentaire pour sas d'entrée

M. Nicolas Corpataux : il s'agit d'un complément à l'investissement de Fr. 33'000.00 qui a été voté lors de l'assemblée du 13 décembre 2011 suite à une modification du concept. Nous allons créer non pas une porte battante mais une porte coulissante pour ce sas. Les travaux arrivent enfin à terme. Nous avons abordé la commission financière dans le courant du mois d'août dans le but d'obtenir leur accord. Nous vous proposons donc ce soir la validation de ces Fr. 9'000.00 financé par des capitaux disponibles pour une approbation formelle.

Rapport de la commission financière :

M. Martin Tinguely : montant de l'investissement demandé Fr. 9'000.00 financé par des capitaux disponibles.

La commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 9'000.00 pour cet objet, financé par des capitaux disponibles.

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Bertrand Kilchoer, Ecuwillens : est-ce qu'il est prévu d'empêcher le parquage des véhicules devant cette porte ?

M. Nicolas Corpataux : nous avons une séance avec la Police cantonale, M. Zanetti et moi-même, la semaine prochaine. Nous sommes sur le sujet. Le principal n'est pas tellement les parquages devant le magasin mais plutôt les camions qui parquent le long de la route cantonale pour se rendre au magasin. La vision locale servira à trouver des solutions pour garantir la sécurité des piétons.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié au crédit complémentaire pour le sas d'entrée du magasin de la Rte de Fribourg 77 à Posieux, d'un montant de Fr. 9'000.00, financé par des capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de fermer ce volet sur les cordons de la bourse communale, je vous informe que la planification financière 2013/2017 a été mise à jour et présentée à la commission financière. Elle vous sera présentée et commentée en détail lors de l'assemblée des comptes en avril 2013 dans laquelle seront intégrés les comptes 2012 qui s'annoncent positifs. Je tiens à remercier particulièrement le personnel communal de l'administration en particulier Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Annelise Chavaillaz, trésorière, Corinne Terreaux, secrétaire adjointe et perceptrice d'impôts ainsi que Justine notre apprentie de commerce actuellement dans sa dernière année d'apprentissage, pour leur excellent travail et leur engagement. Je complète également ces remerciements aux membres de la commission financière. Toutes ces personnes contribuent, avec leur expérience et leur disponibilité à la bonne gestion des deniers communaux. Merci Mesdames et Messieurs (applaudissements).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations du Conseil communal

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal a un certain nombre d'informations à vous communiquer sur différents dossiers en cours.

Révision du plan d'aménagement local PAL

M. Nicolas Corpataux : la commission d'aménagement présidée par M. Pascal Hertling travaille de longue haleine sur cette révision du PAL et a pris un certain nombre d'énergie sur différents aspects. Ce soir nous voulons vous informer essentiellement sur le calendrier. Nous avons rencontré environ 60 propriétaires qui recevront prochainement la notice de la discussion. Nous avons eu des contacts avec le SeCA et le Service des biens culturels concernant les aspects plus techniques tels que périmètre ISOS du village rue, etc. Sachez que dans la révision du PAL, les objectifs sont toujours les mêmes, les définitions des secteurs stratégiques qui ont déjà été approuvés dans le programme de révision. Concernant le calendrier : il est prévu que l'avant-projet soit déposé dans le courant du mois de mars 2013 auprès du Conseil communal qui doit l'approuver et en demande préalable au SeCA. A cet effet, un rendez-vous sera pris pour expliquer clairement les options choisies. Nous organiserons également une soirée d'information pour la population. Il faut compter une bonne année pour l'examen préalable auprès du canton. Nous allons essayer de « faire pression » pour traiter en parallèle le dossier de l'ALP. Au début 2014, il y a l'acceptation finale du PAL qui suivra avec la mise à l'enquête publique. Je tiens à préciser que du point de vue de la procédure le PAL peut entrer en vigueur si toute opposition est écartée. Nous allons faire en sorte de traiter tous les éléments des éventuelles oppositions de manière à faire avancer le dossier le plus rapidement possible. Le but de l'opération étant que dans le courant 2015, le plan d'aménagement local soit approuvé.

ALP Liebefeld Posieux

M. Nicolas Corpataux : un comité stratégique présidé par M. Georges Godel a pris en main le développement du projet de déménagement de l'ALP Liebefeld sur le site de Posieux, estimé à 150/200 personnes. Il s'appuie sur un comité de pilotage présidé lui par Mme Marie Garnier. Font partie de ce comité de pilotage les représentants de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG), de la Confédération, du canton et de l'architecte mandaté M. Roggo de Berne. La commune, comme elle l'a demandé formellement, est représentée par M. Dominique Zamofing. Ce comité étudie les options de procédures liées à l'aménagement du territoire, de la mobilité et des transports. Ces deux points sont essentiels pour la commune par rapport à l'aménagement du territoire. Dans le planning envisagé, le comité de pilotage respectivement le comité stratégique désire proposer un crédit d'étude au Grand Conseil en mars 2013.

Centre de requérants CIN – Châtillon, Posieux

M. Nicolas Corpataux : suite à la soirée d'information du 10 octobre 2012 et à la visite portes ouvertes du 1^{er} décembre 2012 où environ 80 à 90 personnes étaient présentes, nous vous informons que le centre ouvrira ses portes le mardi 18 décembre 2012 après un contrôle des locaux par l'ECAB et la commune concernant les mesures de sécurité feu. Un no de téléphone d'urgence est mis en place 24 heures sur 24 heures à disposition des citoyens en cas de problème. Au niveau de la sécurité du site, des sécuritas sont sur place 24 heures sur 24 heures et des rondes sont effectuées par la police cantonale. Je pars de l'idée que tout va bien se passer et que nous ne rencontrerons pas de problème particulier.

Etude régionale de fusion

M. Nicolas Corpataux : il s'agit des 6 communes de l'ACG : Corpataux-Magnedens, Farvagny, Hauterive FR, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Lors des assemblées des 6 communes, il a été décidé de présenter une communication uniforme dans les 6 communes de manière à ce que les gens aient le même degré d'information :

Intention : volonté de chaque Conseil communal d'étudier un projet de fusion entre les 6 communes. Collaboration intercommunale existante (ACG) / renforcement du poids, de l'autonomie communale, des droits démocratiques des citoyens et amélioration des prestations. Il s'agit d'un projet de fusion politique et basé sur un plan de fusion par district et la loi sur l'encouragement aux fusions de communes (la convention doit être déposée au plus tard le 30 juin 2015).

Structure du projet : la conférence des syndicats se rencontrent chaque mois pour traiter de ce dossier de fusion. La conduite du projet est faite par Mme Micheline Guerry, secrétaire de l'Association des communes fribourgeoises et qui a été mandatée par les 6 communes. Au niveau de l'étude, ont été créés 6 groupes de travail présidés chacun par un syndic, composés de Conseillers communaux et du personnel administratif en fonction des sujets traités. Le but de ces groupes de travail est de dresser l'inventaire complet par commune des éléments qui concernent le groupe, de les analyser et de les projeter en vue d'une nouvelle commune.

Groupes de travail : 6 groupes de travail répartis comme suit :

- A. Autorités, administration, législation
- B. Finances, impôts – je préside ce groupe
- C. Ecoles, structures d'accueil, santé et social
- D. Infrastructures, bâtiments, déchetteries
- E. Aménagement du territoire, protection civile, forêts, parchets communaux
- F. Défense incendie, eau potable et épuration.

Calendrier :

- ▶ Janvier 2013 : fin des travaux des groupes
- ▶ Février 2013 : rédaction du rapport final
- ▶ Fin février 2013 : mise en consultation du rapport final pour la Conférence des syndicats

- ▶ Mars 2013 : approbation du rapport final par les Conseil communaux
- ▶ Avril-mai 2013 : procédure de communication – organisation de 3 séances d'informations ouvertes à toute la population
- ▶ 9 juin 2013 : votation consultative auprès de la population de chaque commune sur le projet de fusion.

OFROU

M. Nicolas Corpataux : il s'agit de l'Office fédéral des routes. Le Conseil communal a des contacts réguliers avec l'OFROU au sujet des nuisances de l'autoroute. Nous leur avons demandé de nous orienter sur les études en cours. Je me permets de vous lire quelques extraits, à chaud, du courrier que nous venons de recevoir. Je cite :

« nous vous informons qu'à ce jour nous avons réuni les éléments nécessaires à la réalisation du projet définitif. Il est actuellement en cours de rédaction. Les mesures d'assainissement préconisées sont maintenant connues. Nous finalisons ce dossier afin de le rendre conforme aux directives et prévoyons de le transmettre au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour une mise à l'enquête au premier semestre de l'année prochaine. Nous pouvons cependant déjà vous informer qu'il ressort de notre étude effectuée conformément aux bases légales actuellement en vigueur que la mise en place d'un revêtement à faible émission sonore, type OFROU, est la seule mesure qui soit économiquement supportable. Par conséquent, la mise à l'enquête concernera uniquement des demandes d'allègement. Avant d'envoyer le dossier au DETEC pour la mise à l'enquête publique, nous nous tenons volontiers à disposition des autorités communales pour expliquer notre démarche et présenter les résultats de notre évaluation. L'étude que nous avons menée démontre que la problématique du bruit généré par l'autoroute est réglée. Elle fait néanmoins ressortir qu'il subsiste le bruit occasionné par les routes cantonales et que ce dernier doit être assaini par les instances cantonales compétentes en la matière. A cet effet, nous allons continuer à collaborer afin de nous coordonner au mieux pour assainir le bruit routier dans son ensemble sur votre commune. Finalement, nous précisons que ces démarches se font dans le cadre d'un second assainissement du bruit et, de ce fait, elles sont entreprises à ce jour sans obligation de notre part de réaliser les mesures préconisées avant le délai légal du 31 mars 2015 auquel nous avons fait allusion dans nos précédents courriers ».

Nous allons accuser réception de ce courrier et inviter M. Rey, responsable de l'OFROU, pour une explication détaillée concernant cet assainissement.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Nicolas Corpataux : la parole est maintenant aux citoyennes et citoyens. J'ouvre la discussion.

M. Pierre Ginalschi, Posieux : quand aurons-nous, dans cette salle, une sonorisation potable ? J'ai encore quelques souvenirs et je me rappelle quand on bossait avec du vieux matos comme s'est pas permis, qu'on devait jongler sur les interférences et j'aurais la prétention de dire que ce n'était pas plus mal. Ma deuxième question concerne les bouchons en liège, alors Bertrand tu en es où ?

M. Bertrand Jacquaz : à déposer dans la benne des déchets encombrants.

M. Nicolas Corpataux : concernant la sonorisation elle est neuve mais visiblement il y a un léger contrôle à effectuer.

M. Georges Coronado, Posieux : y a-t-il encore un projet de zones 30 km/h dans le village ?

M. Nicolas Corpataux : un dossier a été déposé au Service des ponts et chaussées pour une étude, notamment sur le quartier où vous habitez, des mesures de vitesse ont été effectuées. Nous attendons la réponse et nous avons mandaté le bureau Rhône et Jeanneret pour une étude plus large sur d'autres secteurs. Donc, dossier en cours de traitement.

Mme Marie-Claude d'Étégnny, Ecuwillens : j'habite le long de la Rte de Posieux à Ecuwillens et je fais partie des gens qui souffrent de la circulation. Je suis persuadée et convaincue que la vitesse de 50 km/h n'est pas respectée en particulier la nuit par des gens très certainement pressés de rentrer chez eux ou d'autres encore plus pressés à l'aube d'accomplir leurs devoirs professionnels. Je sais que le TCS met à disposition des radars d'information et je me demande s'il était possible d'en poser un afin que les gens se rendent juste compte de la vitesse à laquelle ils roulent sur cette route.

M. Nicolas Corpataux : nous avons déjà effectué plusieurs comptages avec les radars du TCS, notamment à l'impasse du Savouet, à l'IAG concernant les problèmes des élèves qui roulent très vite. Nous prenons note de votre proposition et un radar sera posé dans le courant de l'année.

Mme Marie-Claude d'Étégnny, Ecuwillens : j'ai encore une remarque. Le chemin des Granges était signalé par un panneau. Il a été enlevé pour permettre une construction. Est-il possible de le remettre ?

M. Jean-François Zanetti : j'ai pris note.

M. Michel Galley, Ecuwillens : je vous demanderais de mettre un montant au vote lors de la prochaine assemblée pour le goudronnage de la place derrière le restaurant étant donné que tous les travaux sont terminés et s'il reste quelque pécule, peut-être aménager la place devant le restaurant.

M. Nicolas Corpataux : nous avons évidemment déjà pensé à la réfection de cette place. Nous avons déjà demandé des offres et ce dossier fera l'objet d'un point de l'ordre du jour lors d'une prochaine assemblée.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : concernant la Rte du Moulin Neuf, on constate depuis des mois, si ce n'est des années, qu'il y a deux nids de poule dans lesquels on pourrait enterrer deux chiens. J'ai un peu honte pour l'entreprise APEC qui sort des milliers de tonnes de goudron et qui n'a pas deux à trois brouettes pour combler ces trous.

M. Nicolas Corpataux : mon collègue M. Zanetti a pris note de ce fait.

M. Roger Galley Ecuwillens : aussi concernant les routes. Lors d'une précédente assemblée André Galley avait demandé s'il n'était pas possible de revenir à la priorité pour la route du village au carrefour Van de Scheur (Rte de Magnedens – Rte de Rimbotzat). Depuis que la route de contournement est en vigueur, il semble que la plupart des véhicules se rendant à l'aérodrome ou à La clé utilisent cette route. Il me semble ridicule qu'à la porcherie, la rte de Magnedens perde sa priorité et retrouve sa priorité pour une dizaine de maisons alors que le gros de la circulation passe tout droit.

M. Nicolas Corpataux : on doit contacter le Service des ponts et chaussées pour tout changement et spécialement pour les marquages. Nous n'avons aucun pouvoir pour ce genre de modification.

M. Michel Galley, Ecuwillens : puisque vous devez aborder ces gens de Fribourg, il serait bien de faire un petit rond-point au carrefour de la porcherie parce que les gens qui viennent depuis l'aviation roulent très très fort et si on débouche avec un tracteur à 5, 10 à l'heure, on les voit arriver mais c'est trop tard pour éviter le choc.

M. Nicolas Corpataux : nous notons votre demande et le sujet sera traité.

La parole n'est plus demandée.

M. Nicolas Corpataux : arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre nombreuse participation de ce soir, mais aussi pour votre fidélité et de l'intérêt que vous portez à la chose communale. Je remercie également mes collègues du Conseil pour leur engagement et leur travail en faveur de la commune ainsi que pour la convivialité dans le cadre du travail effectué pour le bien être des citoyennes et des citoyens.

Je vous remercie de votre attention et vous rappelle les deux prochaines manifestations en cette fin d'année soit la distribution des sapins de Noël ce samedi 15 décembre. Merci de remplir la crousille de la commission scolaire qui vous servira boissons et quelques délices. En cette même journée de samedi, il y aura le traditionnel Noël des aînés dans cette salle, manifestation animée cette année par la société de musique d'Ecuwillens-Posieux qui vous ravira de ces plus belles

mélodies. J'ai encore une dernière recommandation à vous transmettre en cette veille de fête de Noël, avant d'arriver au 24 décembre, il y a encore le fameux cap du 21 décembre, sacré calendrier maya ! Santé à tous, bonne fin de soirée et joyeuses fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2013.



La séance est levée à 21.35 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Nicolas Corpataux